

**AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES &
CONNEXIONS**

Gare ou de Marseille Saint Charles 13001

La convention d'occupation signée le 21 juillet 2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société Brescia pour une durée de 10 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial] dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 4 signé en date du 10 décembre 2025.

« Restauration Fast Food, à emporter et/ou à consommer sur place et/ou en livraison à domicile »

Cet avenant, dont l'objet est de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 un abattement partiel de redevance, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.